Jean François Oudin

Prêtre de l'Oratoire

Entré : 1760

Né à Reims , le 1740

Mort à Marines (Seine et Oise) , le 1827

Notes bio-bibliographiques

E. Bonnardet
p. de l'Oratoire

Le P. Jean-François Oudin

M.M. 607, 5e catalogue, N 1246 =

Jean François Oudin, de Reims, entré à Paris en 1760

M.M. 613. p. 65, N 263 =

Jean François Oudin, né à Reims en 1742, reçu le 7 Nov. 1760.
prêtre en 1771.
1776 Vienne, Directeur
1779 Marines, vicaire
1780-84 Marines, curé

Listes des assemblées = 1773 Dieppe, dét.
1776 Marines
1779 "
1782 " supérieur
1785 " "
1788 "

Listes de 1790 = Jean François Oudin, à Marines, prieur et curé, 48 ans, entré en Nov 1760
prêtre en 1771
1788-89 Marines prieur-curé
1789-90. " " " il prête le serment constitutionnel

M.M. 612, N 1762 de ma copie =

Le Confrère Jean François Oudin, laïc, 18 ans ½, de Reims,
fils de Pierre Oudin, fabricant et de Marie Bailly
humanités au collège de l'Université de Reims
reçu le 7 Novembre 1760 paie 300# et son entretien

T.S.V.P.

Notes envoyées au P. Ingold par un curé de Marines.

Il prête serment à la Constitution civile du clergé en janvier 1791

Il força son vicaire, l'abbé Coutesson, à le marier. Il épousait une demoiselle Foucault dont le père, ou le grand père, avait construit en appentis la nef de la chapelle de la Vierge

Oudin était assez riche : il possédait à Marines une maison et des prés. Un de ces prés est devenu une rue de la localité. A l'entrée de cette rue, il avait fondé de ses deniers une petite école.

Plus tard, on ne sait pour quel motif, Oudin était devenu pauvre. Un jour, en 1827, vieux, désolé, il se rendit dans son jardin après avoir recommandé à sa femme de le venir chercher dans quelques instants. Celle-ci le trouva à terre, mort. Le bruit se répandit alors qu'il s'était empoisonné. De ce mariage, il n'y eut aucun enfant.

L'abbé Coutesson, vicaire, n'a jamais fait partie de l'Oratoire. Il est mort à Théméricourt (S. et Oise) arrondissement de Pontoise et canton de Marines, en 1837.

Sa situation a été régularisée par le Cardinal Caprara en 1804

Voir Archives Nationales AF. IV, 1915.

Mon catalogue =

Jean François Oudin, de Reims, entré à Paris en 1760, prêtre en X 1770.

MM 617 P 110 N 4426 =
Le confrère Jean François Oudin, laïc
né à Reims, 18 ans 1/2
fils de Pierre Oudin, fabricant et Marie Bailly

humanités en l'université de Reims

entré à Paris le 8 , reçu le 17 Nov. 1760
pension 300# et entretien

Oudin et Coutisson

Archives N
F7 7311
BH N 4740

Oudin, prêtre marié à Marines et résidant ensuite à Paris, rue S^t Guillaume N 977, faubourg S. Germain, écrit le Vendémiaire an VI au ministre de la Police, contre Coutisson, prêtre à Marines :

Il l'accuse d'avoir refusé comme marraine à un baptême la femme d'un prêtre marié. Il déclare que Coutisson, né dans le Bas Poitou, vicaire en 1792 de Marines, ultramontain d'opinion, a tellement changé de sentiment qu'en l'an I il alla à la Convention N^le et dit : « Le fanatisme est détruit à Marines : il n'y a plus de prêtres. » Coutisson aurait demandé à la société populaire de Marines que la chaire à prêcher, chaire de mensonges et d'impostures, soit brûlée publiquement (ce qui a été fait). Coutisson, dans les fêtes, dansait avec les jeunes filles. Il a, devant plusieurs personnes, marié un chat et un chien. Mais, à la proclamation de la liberté des cultes, Coutisson reprit ses fonctions, fit bénir l'église, refusa le mariage à des personnes mariées seulement à la municipalité parce que leur degré de parenté exigeait une dispense.

Le commissaire du District exécutif près l'administration municipale du canton de Marines écrit au Ministre de la Police, en considérant ces accusations comme fausses, calomnieuses et comme le fruit de la jalousie et de la haine.

Oudin, dès le rétablissement du culte, a quitté Marines pour aller à Paris, voyant que les catholiques le refusaient pour ministre (15 brumaire an VI

MM. 614 , **page** 83 , **N°** 642
Le confrère Jean François Oudin, Laïc
Né à Rheims, 18 ans et demi
Fils de Pierre Oudin, fabriquant, et de Marie Bailly
Humanités au collège de Rheims
Entré à Paris le 8 - 9^bre, vêtu le 17 novembre 1760
Pension : 300^H et son entretien

Archives Nles

AF IV carton 1915 Papiers Caprara, mariages des prêtres

Monseigneur

J'ai l'honneur d'exposer à Votre Eminence que, renfermé dans les prisons de la terreur peu après l'événement du 31 mai ; plusieurs fois à la veille d'y être massacré ou traîné à l'échaffaud, je ne me suis trouvé rendu à la vie que par les pétitions faites pour me réclamer et assurer que j'allais prendre une compagne. Je l'ai fait. J'en ai pris une de 19 à 20 ans, dans ce moment fatal.

C'est pourquoi je supplie Votre Eminence d'avoir la bonté d'exposer à Sa Sainteté les sentiments où je suis, où j'ai toujours été, de vivre et de mourir dans le sein de l'Eglise catholique, apostolique et romaine ; que je suis pénétré de peine et de regret de la violation que j'ai faite de la promesse faite avant mon ordination de vivre dans le célibat et que je suis soumis à ce qui me sera prescrit. C'est pourquoi je prie Sa Sainteté de me relever de ce voeu

Daigne, Votre Eminence, m'accorder sa bénédiction apostolique

Jean François Oudin

ci devant prêtre, professeur et retiré rue du Sentier, maison ci-devant des cent filles, chez M. Musier ancien libraire

Nov. 1804

Je suis né au diocèse de Reims
J'ai été ordonné prêtre à Angers
Lors de mon enlèvement, mes papiers et mes titres ecclésiastiques ont disparu. Je n'en ai rien.

On lui envoie la dispense ; mais on manifeste le regret qu'il ait tant attendu pour faire sa demande

1|

Monsieur

COLLECTION DU P. INGOLD

Devrai je vous prier de me faire savoir si on peut encor placer sur les etats de languedoc. notre fabrique a dans ce moment deux mille livres à placer, elle en aura peut etre encor deux mille en juillet prochain comme nous avons deja sur les etats une petite somme pour nos ecoles, il nous seroit plus aisé de faire percevoir les rentes par une meme procuration. j'ai l'honneur d'etre avec respect

Monsieur

Votre très humble obeissant
serviteur Oudin Prieur
curé, sup. de l'oratoire

marine 1 fev. 1787.

mille choses honettes et complimens
à Monsieur Oudot,

Ce

Monsieur

PONTOISE

Monsieur Doillot Notaire
Royal, rüe S. thomas
du Louvre

A Paris

2)

Monsieur

Vous ne vous etes point trompé, votre lettre qui graduesse a juilli, m'est enfin parvenue; vendredi prochain dans la matinée nos deux marguilliers munis de l'acte d'assemblée de paroisse auront l'honneur de vous remettre deux mille livres, (et non pas quatre) selon que j'ai deja eu l'honneur de vous le marquer, et votre premiere reponse je vous prie d'agréer mes remerciemens de votre bienveillance pour nous et les assurances du respect avec lequel j'ai l'honneur d'etre

Monsieur

Votre tres humble et tres obeissant serviteur
Oudin Prieur Curé
Sup. de l'oratoire

Marine par pontoise
4 : mars 1787

BIBLIOTHÈQUE DE L'ORATOIRE

Jean-François Oudin

Né à Reims le 21 mai 1742
Etudes classiques Collège de l'Université de Reims
Agrégé à l'Oratoire 6 Novembre 1760
Prêtre en 1771 à Angers
Professeur à Boulogne, Vendôme, Montbrison
Université de Nantes

Nommé "Secondaire" à Marines
le 10 Novembre 1773
Directeur du Seminaire de Vienne
de Novembre 1776 à ~~Juillet~~ 1777
Revient à Marines en ~~Juin~~ Août 1777 et est nommé
Prieur-Curé le 2 octobre 1780
Adhère à la CCC et à la Société
des S. Culottes de Marines
Arrêté et enfermé aux Recollets de
Versailles du 1^er au 30 Novembre 1793
Contracte mariage dans l'église de Marines
le 21 décembre 1793 avec Bénédictine ??
de son vicaire Coutisson argumenté
Commissaire aux requisitions locales
Quitte Marines en 1795 pour prendre
un emploi à Paris au Ministère de
l'Intérieur qu'il conserve jusqu'en 1805
Lettre de soumission ~~soumissions~~ au Cal Caprara le 3 Novembre
1804

(Il semble qu'il se soit soumis aux
conditions imposées)

Sollicite le 3 décembre 1804 autorisation d'ouvrir un pensionnat à Marines.

Pensionnat prospère jusqu'à sa mort (5 internes et 15 externes)

Décédé à Marines le 21 Juillet 1815 à 10 heures du matin réconcilié et inhumé religieusement

(Il ne semble pas qu'il ait manqué de courtoisie avec la population et de réserve avec le clergé, sur le plan religieux)

(N'ayant eu qu'une fille, grâce à Dieu son nom ne s'est pas perpétué à Marines)

Clouwaert [illegible]

membre de la S H du Vexin